

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de SOIGNIES
Commune de LESSINES

Enquête Publique

Projet de modification du PASH de la Dendre

Le Gouvernement wallon, en sa séance du 24 mai 2017, a approuvé l'avant-projet de modification du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) de la DENDRE et a exempté les modifications proposées d'une évaluation d'une étude d'incidences sur l'environnement. Cet arrêté est paru au Moniteur belge du 6 juillet 2017.

Conformément à l'article R.288. § 4 du livre II du Code de l'environnement, une enquête publique est organisée aux fins de consultation par le public de l'avant-projet de modification du PASH de la Dendre pour les zones suivantes:

- Modification n°02.09 Rue des Moulins d'Acren à Deux-Acren.
- Modification n°02.10 Chaussée de Grammont à Deux-Acren.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Lundi 31 juillet 2017	Lundi 7 août 2017	Administration Communale Grand'Place 12 7860 LESSINES Le lundi 2 octobre 2017 de 11 h 00 à midi	Collège Communal Grand'Place 12 7860 LESSINES

L'enquête se déroule du lundi 7 août 2017 au lundi 2 octobre 2017. Elle est neutralisée du 7 août 2017 au 15 août 2017.

Les extraits cartographiques relatifs à ces deux avant-projets de modification peuvent être consultés à l'administration communale à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 8h30 à 12h00 et ce jusqu'à 20 heures ou le samedi matin à l'adresse reprise ci-dessus et sont consultables sur le site internet www.lessines.be

L'ensemble des documents relatifs aux modifications dudit PASH peut être consulté au siège de la Société Publique de Gestion de l'Eau (14-16 Avenue de Stassart à 5000 NAMUR) ou sur son site internet <http://www.spge.be> (rubrique « Assainissement »; sous-rubrique « Plan d'assainissement (PASH)

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Benoît LECLERCQ, Conseiller en Environnement au 068/25.15.38 ou à défaut avec l'agent communal, désigné à cet effet.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du Conseiller en Environnement au 068/25.15.38 ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut formuler ses observations par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

A Lessines, le 31/07/2017.

Le Directeur Général

Par le Collège,

Le Bourgmestre,